NOS ENGAGEMENTS POUR DES RELATIONS COMMERCIALES PLUS RESPECTUEUSES ET APAISÉES

Les enseignes membres de la FCD et signataires de la Charte réaffirment par des engagements forts leur attachement à des relations commerciales apaisées et respectueuses du cadre fixé par la loi.

À travers ces engagements, les enseignes signataires entendent instaurer un cadre favorisant la négociabilité et la transparence lors de leurs échanges avec les fournisseurs sur les conditions d'achat et ce, tout au long de la relation commerciale.

La présente Charte ne se substitue pas à celles déjà existantes et mises en place par les enseignes signataires, mais constitue un socle commun d'engagements qui doivent guider les acheteurs lors des négociations annuelles.

À ce titre, les enseignes signataires s'engagent à faire respecter par leurs acheteurs, les règles de bonne conduite suivantes :

..... I · DIALOGUE AVEC LE FOURNISSEUR

Égalité et équité

L'acheteur doit accorder le même intérêt à chacun de ses fournisseurs et faire preuve de la même disponibilité à leur égard.

- Respect des horaires convenus avec le fournisseur
- L'acheteur se doit de recevoir les fournisseurs dans des conditions favorables au dialogue et à la discussion, en respectant notamment les dates et heures de rendez-vous convenus.
- Privilégier la négociation pour éviter/résoudre les litiges commerciaux
 Afin de rechercher conjointement les moyens d'éviter les litiges ou les moyens de les résoudre, l'acheteur doit privilégier l'échange avec les fournisseurs.
- Refuser tout cadeau ou avantage de la part d'un fournisseur
 L'acheteur doit refuser tout cadeau, invitation ou avantage personnel sous quelque forme que ce soit.
- Maintenir avec le fournisseur un climat de respect mutuel Les échanges avec les fournisseurs doivent être courtois en toutes situations.
- Informer dans les plus brefs délais le fournisseur en cas de problème L'acheteur doit informer les fournisseurs dans les meilleurs délais en cas d'évènement qui pourrait être de nature à impacter les relations commerciales.

..... II · CONFIANCE DANS LA RELATION

- Préserver la confidentialité des informations reçues L'acheteur doit conserver la plus stricte confidentialité sur les informations qui sont communiquées par les fournisseurs à l'occasion des négociations menées.
- Faciliter le traitement des litiges en interne Il faut que l'acheteur recherche, dans la mesure du possible, à accompagner le fournisseur dans la gestion d'un litige avec l'enseigne auprès de ses différents interlocuteurs (logistique, centre de paiement...).
- Respecter les conditions commerciales librement négociées et formalisées conformément à la législation en vigueur L'acheteur doit s'assurer que les engagements pris lors des négociations sont effectivement mis en œuvre selon les conditions prévues.
- Absence de conflit d'intérêts
 L'acheteur ne doit pas participer aux décisions pour lesquelles il pourrait y avoir un conflit d'intérêt.

III · CADRE DES NÉGOCIATIONS

- Être attentif aux fournisseurs en situation de dépendance économique Une attention particulière doit être apportée aux fournisseurs dont la situation de dépendance économique est connue.
- Formation spécifique des acheteurs sur le cadre légal applicable aux négociations commerciales L'acheteur est encouragé à participer aux formations organisées au sein de l'entreprise, et notamment aux formations juridiques.
- Respect du cadre légal lors des négociations en vigueur L'acheteur doit mener les négociations et leur formalisation dans le strict respect du cadre légal. En cas de doute, il doit prendre conseil auprès de la Direction juridique de l'entreprise.
- Respecter les accords signés (Chartes, Accords de bonne conduite...)
 L'acheteur se doit de respecter et appliquer les engagements pris par l'enseigne à travers les différentes Charte et Accords signés.

Soucieuse du respect de ces engagements par leurs acheteurs, les enseignes signataires invitent les fournisseurs à saisir leur médiateur interne au cas où ces règles de bonne conduite ne seraient pas respectées.